

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Du 29 Juin 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Votants : 15

Présents : 13

Suffrages exprimés : 13

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin à 20 heures 30, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAVOT Dominique, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BERTHET Paul, CHEVRIER Fabrice, CONTANT Bruno, DESMARIS Christian, DEVEYLE Arnaud, FAURITE Séverine, GROSBON Béatrice, KONEY Amandine, LACOUR Delphine, PAGNEUX Mallory, PAQUELET Damien Mélanie TATON.

Absentes excusées : Vanessa FONTAINE, Christiane COUDURIER-FAURE

Date de convocation : 21 Juin 2023

Monsieur BERTHET Paul a été élu secrétaire de la séance.

Il n'y a pas de remarque sur le précédent compte rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **COMMISSIONS FINANCES**

#### **Objet : Location appartement au 16 route des Gonnières**

Le Maire informe le Conseil que Madame ALLOIN Nadège sollicite la location de l'appartement communal situé au 16 route des Gonnières (section A n° 722) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023. Il demande à l'assemblée de fixer le montant du loyer mensuel à 449.41 €. Le loyer est révisable le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCEPTÉ** Madame ALLOIN Nadège en qualité de locataire de l'appartement communal, sis 16 route des Gonnières à CHEVROUX.

**FIXE** le dépôt de garantie à la somme de 449.41 €, équivalent à un mois de loyer.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à établir le bail de location à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant de la suite du dossier.

**Objet : Décision modificative n° 1 – Budget communal**

Monsieur le Maire informe son conseil que pour donner suite à un rejet de mandat sur l'année 2022 pour insuffisance budgétaire, il convient de régulariser la facture du SIEA concernant les lots du lotissement « de l'étang » situé au PURGATOIRE.

Il est donc nécessaire d'augmenter l'article 204512/204 de la section des dépenses d'investissement de 8 875.00 € et de diminuer l'article 020/020 de section des dépenses d'investissement de 8 875.00 €.

<b>DEPENSES Section Investissement</b>	<b>DEPENSES Section Investissement</b>
Article 020/020 : - 8 875.00 €	Article 204512/204 : + 8 875.00 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

**Objet : Compte rendu conseil d'école (rentrée septembre 2023)**

Monsieur le Maire informe son conseil qu'une légère baisse d'élèves est prévue pour la rentrée prochaine (96 élèves inscrits). Voir procès-verbal du conseil d'école ci-joint.

Le city stade a subi des dégradations, il pourrait être fermé si cela perdure. De même des intrusions ont eu lieu dans la cour de l'école avec des dégradations sur du mobilier. Une plainte a été déposée en gendarmerie. Un système de surveillance pourra être mis en place pendant les vacances scolaires.

**Objet : Maintien de la semaine de 4 jours**

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil que l'organisation du rythme scolaire doit être réétudié pour la rentrée scolaire 2023 – 2024.

L'école fonctionne actuellement sur un rythme de 4 jours d'école par semaine avec un repos le mercredi suite à la délibération 2021/05-4 du 20 mai 2021 selon les horaires suivants : lundi mardi jeudi vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30. L'accueil périscolaire se fait de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00.

Compte tenu des difficultés à trouver des intervenants extérieurs pour l'organisation de temps périscolaire.

Compte tenu du fait que cette organisation a été validé par le conseil d'école.

Monsieur le Maire propose à son Conseil le maintien à la semaine de 4 jours pour l'école élémentaire avec les mêmes horaires.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**DECIDE** le maintien de la semaine à 4 jours pour l'école élémentaire selon les horaires suivantes : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 avec accueil périscolaire de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h00.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la suite du dossier

## **Objet : Compte rendu Conseil Municipal des Jeunes**

Madame l'adjointe au Maire informe son conseil que le 17 juin 2023 a eu lieu la collecte des déchets, qui s'est bien passé avec une bonne participation de tous. Nous constatons que moins de déchets ont été ramassés cette année par rapport à l'année dernière.

Le mandat des jeunes conseillers arrive à échéance. Une communication sera faite en septembre pour l'organisation d'élection, afin qu'une mise en place du conseil des jeunes soit effective en octobre 2023.

## **Objet : Recensement de la population 2024 – Désignation coordonnateur communal**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil la nécessité de désigner un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations de recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier au 17 février 2024.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V, articles 156 à 158 ;

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de désigner Vanessa HUQUET (secrétaire de mairie) comme coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement. La coordonnatrice, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS) durant les mois de décembre 2023, janvier 2024, février 2024. La coordonnatrice d'enquête recevra une indemnité pour chaque séance de formation.

## **COMMISSION DES BATIMENTS, ROUTES ET CHEMINS**

### **Point travaux**

Monsieur l'adjoint au Maire fait le point concernant les travaux d'entretien sur la commune.

### **Travaux entretien des routes**

Monsieur le Maire présente à son conseil des devis de la Société SOCAFL pour le PATA et la réfection de la Route du Mont et de la Route de l'Isle.

Pour le PATA nous avons prévu 8T avec gravillon 4/6 porphyre pour un montant de 9520€ HT soit 11424€ TTC

Pour la réfection de la route du mont, le rechargement en concassé 0/20 et le bicouche porphyre coutera 4440.80 € HT et la route de l'Isle selon la même prestation pour un montant de 7879.20€ HT soit un montant total de 12320€ HT et 14784€ TTC

## **LOTISSEMENT « LE TOURBILLON »**

Monsieur le Maire informe son conseil que tous les lots sont en compromis, signés, sauf le lot 6 (compromis prévu le 10 juillet).

## **URBANISME**

### **Dossiers en cours**

- **1 Permis de construire a reçu un avis favorable**
  - PC001 100 23 D 0011 – EARL de la Fougère –A864 – Création d’un appentis
  
- **2 Déclarations préalables ont reçu un avis favorable**
  - DP 001 102 23 D 0019 – Mr Philippe PAGNON – A1280 – Busage d’un fossé
  - DP 001 102 23 D 0020 – Mr Nolan CARVALHIDO – D1228 – Changement d’une porte de garage en baie vitrée

## **COMMISSIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

### **Compte rendu du conseil communautaire**

Monsieur le Maire fait un résumé et demande au Conseil s’il a des questions à la suite de l’envoi des différents comptes rendus de commissions.

### **SCOT +PLUi**

Monsieur le Maire informe son Conseil concernant le SCOT, qu’une réunion est prévue le 5 juillet 2023.

Pour le PLUi, l’enquête publique est en cours depuis le 12 juin 2023, l’enquêteur a été présent le vendredi 23 Juin 2023 en mairie de CHEVROUX, plusieurs personnes étaient présentes.

La commune a fait deux remarques dans le registre.

### **Divers**

#### **Obsèques de madame Sylvette BECKER**

Compte tenu de la défection de Mr BECKER Jean Marie et de son fils pour l’organisation des obsèques de son épouse, la commune a dû pourvoir à l’organisation de ceux-ci.

Madame BECKER Sylvette a été inhumée dans le carré indigent du cimetière.

La commune a dû régler l’ensemble des frais d’obsèques de Madame BECKER Sylvette. Elle se retournera contre l’ensemble des héritier directs et indirects pour se faire rembourser des sommes engagées.

La date du prochain conseil municipal sera le jeudi 27 juillet 2023.

NOM – PRENOM	SIGNATURE	NOM – PRENOM	SIGNATURE
BERTHET Paul		GROSBON Béatrice	
CHEVRIER Fabrice		KONEY Amandine	
CONSTANT Bruno		LACOUR Delphine	
DESMARIS Christian		PAQUELET Damien	
DEVEYLE Arnaud		PAGNEUX Mallory	
COUDURIER FAURE Christiane	Excusée	SAVOT Dominique	
FAURITE Séverine		TATON Mélanie	
FONTAINE Vanessa	Excusée		